

Consignes à respecter avant de vous rebrancher en toute sécurité

Inondation et sécurité électrique

Quand les eaux se sont retirées

- Avant de rétablir le courant ou de demander qu'on vous raccorde, consultez un [maître électricien](#), surtout si le panneau de distribution a été inondé. Il vous dira dans quel état se trouve votre installation, effectuera les travaux nécessaires pour la remettre en bon état et, si le service a été coupé au compteur ou au poteau, demandera à Hydro-Québec de rétablir le service.

Ce document est extrait du site Internet d'Hydro-Québec que vous retrouvez à l'adresse suivante :

www.hydroquebec.com

sous l'onglet : Que faire en cas de panne ?
Inondation et sécurité électrique